

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent quarante-sixième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 24 février 2017, à 9 heures 30 minutes, à la salle D-5500 du pavillon Athanase-David à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS

M.	Francis Bouchard	Représentant des étudiantes, étudiants de l'École des sciences de la gestion
Mmes	Flavie Demers	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté de science politique et de droit
	Éliane Duchesne	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences
	Josée Fortin	Directrice des Services à la vie étudiante
	Lynda Gadoury	Représentante des vice-rectorats
MM.	Guy Gendron	Représentant des employées de soutien, employés de soutien
	Nizar Haj Ayed	Représentant des groupes étudiants
Mmes	Geneviève Hervieux	Professeure au Département d'organisation et ressources humaines
	Josée S. Lafond	Doyenne de la Faculté des sciences humaines (présidente)
M.	Mathieu Masse Jolicœur	Représentant des chargées de cours, chargés de cours
Mme	Alison McMullin	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des arts
M.	Pierre Mongeau	Doyen de la Faculté de communication
Mme	Juliette Perri	Représentante des employées, employés des Services à la vie étudiante
MM.	Jean-Patrick Reysset	Représentant des groupes étudiants
	Marcel Simoneau	Représentant des vice-rectorats
Mme	Raphaëlle Vallières	Représentante des étudiantes, étudiants à la Faculté des sciences de l'éducation

MEMBRES ABSENTS

M.	Martin Gallié*	Représentant des professeures, professeurs
Mmes	Geneviève Jacob	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences humaines
	Stéphanie Lavoie*	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté de communication

INVITÉES, INVITÉ

M.	Jean-Pierre Hamel	Directeur du Centre sportif
Mmes	Lilianne Lavertu	Directrice des Services-conseils des Services à la vie étudiante
	Maria Dolores Otero	Directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique des Services à la vie étudiante

SECRÉTAIRE

Mme	Valéry Colas	Secrétariat des instances
-----	--------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Josée S. Lafond préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

La présidente souhaite la bienvenue aux membres. Elle indique que monsieur Martin Gallié et madame Stéphanie Lavoie prient le Comité de bien vouloir excuser leur absence. Elle souligne ensuite qu'il s'agit de la première rencontre à titre de directrice des Services à la vie étudiante de madame Josée Fortin qui occupait auparavant le poste de directrice adjointe aux Services à la vie étudiante.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par monsieur Francis Bouchard, appuyée par madame Lynda Gadoury, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 2017

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Lynda Gadoury, appuyée par monsieur Jean-Patrick Reysset, le procès-verbal de la 145^e assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante tenue le 27 janvier 2017 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Information

3.1 Information de la présidente (verbal)

La présidente annonce que le Conseil d'administration a procédé à la nomination des personnes suivantes à titre de membres du Comité de la vie étudiante :

- Madame Geneviève Hervieux, professeure au Département d'organisation et ressources humaines;
- Madame Geneviève Jacob, étudiante au programme de maîtrise en sexologie;
- Madame Flavie Demers, étudiante au programme de baccalauréat en science politique.

3.2 Information générale (verbal)

Aucun point n'est soulevé.

3.3 Registre des suivis (Annexe CVE-145-3.3)

La présidente mentionne que des points sont inscrits à l'ordre du jour de la rencontre concernant les deux premiers suivis.

La directrice des Services à la vie étudiante rappelle que le Comité de la vie étudiante avait demandé davantage d'informations concernant les interventions liées à la présence de parasites dans les résidences étudiantes. Elle indique que l'an dernier, 101 chambres ont été traitées et 118 ont été inspectées. La gestion de la prolifération des parasites s'avère plus difficile dans les appartements partagés. Les étudiantes, étudiants concernés doivent donner leur accord pour qu'il y ait intervention des services appropriés lorsque des parasites sont détectés, ce qui n'est pas toujours facile à obtenir.

La directrice des Services à la vie étudiante mentionne ensuite que des dépliants d'information sont disponibles aux entrées des résidences. L'information disponible sur ces dépliants est celle du département de la santé publique de la Ville de Montréal. Il y aura une campagne de sensibilisation qui débutera au mois de mars prochain afin de rappeler aux résidentes, résidents, les règles liées à la sécurité, à la vigilance et à l'importance du respect des consignes et à la gestion parasitaire.

3.4 Implantation d'un Service de santé à l'UQAM (verbal)

La présidente indique que le vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances a officiellement inscrit le point de l'implantation d'un Service de santé à l'UQAM à l'ordre du jour de la prochaine réunion de gestion de la Direction. Elle pourra effectuer un suivi lors de la prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante.

3.5 Accès 24 heures aux locaux de l'Université pour les étudiantes, étudiants (verbal)

La présidente signale qu'il en va de même pour ce point. Le vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances a inscrit le point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de gestion de la Direction. Elle rappelle que l'abolition de ces accès permettrait à l'Université d'économiser près de 500 000 \$ par année. Elle signale qu'elle tentera d'établir un compromis avec le vice-recteur. Par exemple, les membres des comités exécutifs des associations étudiantes facultaires et des groupes étudiants pourraient obtenir un tel accès lors des trimestres d'automne et d'hiver.

Des membres sont en accord avec cette proposition, mais expriment le fait qu'il n'a pas encore été démontré que l'abolition de ces accès a permis une réelle économie. Ils sont d'avis que peu importe que les membres des comités exécutifs ou groupes étudiants soient dans leurs locaux, il y a des frais liés à la présence d'agentes, agents de sécurité. La présidente indique qu'elle abordera cette question lors de la réunion de gestion de la Direction.

À un membre employé de soutien qui s'interroge sur les autorisations d'accès, la présidente explique que la mécanique entourant d'éventuelles autorisations sera discutée lorsqu'il sera possible pour les étudiantes, étudiants d'en obtenir. Un membre doyen spécifie qu'il y a un accord tacite concernant les activités académiques entreprises en soirée, si elles ne sont pas terminées, les étudiantes, étudiants peuvent demeurer sur place. Toutefois, ils ne peuvent entrer et sortir de l'Université à leur guise.

Une membre étudiante spécifie ensuite que les associations étudiantes souhaitent également qu'il y ait un accès 24 heures aux bibliothèques de l'Université. Plusieurs étudiantes, étudiants de l'UQAM se retrouvent à la bibliothèque de l'Université Concordia qui offre des heures d'ouverture beaucoup plus avantageuse. La directrice du Service des bibliothèques mentionne qu'elle ne savait pas que les associations étudiantes souhaitaient obtenir un accès 24 heures aux bibliothèques. Elle rappelle que le contexte de compression budgétaire n'entraîne pas de possibilités d'étendre davantage les heures d'ouverture. Par contre, si cela s'avérait possible il faudrait définir quels services devraient être ouverts, quelles bibliothèques et quelles collections.

Également, il faut penser que contrairement à d'autres universités, les bibliothèques de l'UQAM, hormis celle des Sciences, ne comportent pas d'accès extérieur direct. Elle précise ensuite que l'ouverture prolongée de la bibliothèque de l'Université Concordia, de même que son réaménagement, ont été possibles en raison de l'accord des étudiantes, étudiants pour verser une cotisation supplémentaire à cet effet. Elle signale qu'il ne s'agit pas de mauvaise volonté, mais que la décision de fermer la bibliothèque les dimanches a été prise en raison des efforts de restrictions budgétaires demandés et du faible achalandage à ce moment de la semaine (moins de 3 % de la fréquentation). Elle ajoute que l'accès aux services et l'augmentation des ressources documentaires sont toujours la priorité lors de réinvestissement.

3.6 Bilan de la rencontre du Comité de reconnaissance des groupes étudiants (verbal)

La directrice des Services à la vie étudiante indique qu'il y a eu une deuxième rencontre du Comité de reconnaissance des groupes étudiants le 13 février dernier afin de compléter l'ordre du jour qui n'avait pu l'être lors de la rencontre précédente. Le comité doit prendre connaissance à cette occasion d'une lettre déposée par le GRIP demandant une révision de la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants par rapport aux critères de reconnaissance des clubs et comités des groupes d'envergure. Celui-ci conteste l'obligation de déposer une demande de reconnaissance pour ses nouveaux comités. La directrice cite à titre d'exemple les Citadins, qui représentent un groupe, composé de clubs selon les disciplines sportives : soccer, basketball, volleyball, etc. Il en va de même pour les groupes d'envergure : il s'agit d'un groupe auquel se greffent des comités et clubs ayant des intérêts en lien avec les objectifs du groupe. L'objectif de cette exigence voulant que chaque club ou comité d'un groupe d'envergure dépose une demande de reconnaissance est de s'assurer que les activités de chacun soient diversifiées et qu'ils n'empiètent pas les uns sur les autres et ne dédoublent pas les objectifs d'un autre groupe reconnu. Elle rappelle que le comité de rédaction de la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants était composé de membres étudiants en majorité. Le Comité de reconnaissance des groupes étudiants évaluera la demande du GRIP et si cela s'avère nécessaire, le Comité de la vie étudiante en sera saisi par la suite.

3.7 Soutien informatique pour les groupes étudiants (verbal)

Un membre étudiant, qui a demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour, explique que les groupes étudiants souhaiteraient qu'une personne ressource soit désignée pour leur offrir un soutien informatique. La directrice des Services à la vie étudiante signale que ce ne sont pas les Services à la vie étudiante qui peuvent dégager des ressources compétentes en la matière. Il faut plutôt que les groupes étudiants contactent les Services informatiques et le Service de l'audiovisuel.

Une membre étudiante suggère qu'une rencontre avec les groupes étudiants soit organisée pour établir leurs besoins qui pourront ensuite être transmis aux services pertinents. Un membre employé de soutien est plutôt d'avis que c'est aux groupes étudiants de définir leurs besoins : support pour l'accès courriel, l'accès WiFi ou pour la compréhension des logiciels. Le Vice-rectorat aux systèmes d'information a mis en place plusieurs moyens pour supporter les utilisatrices, utilisateurs. Une membre ajoute qu'un site Web permet de faire des demandes d'assistance directement aux Services informatiques. Il est également possible de faire un appel au poste téléphonique 5050.

La directrice des Services à la vie étudiante indique comprendre que le besoin des groupes étudiants concerne en grande partie la mise à jour de leur site Web et qu'ils n'ont pas les ressources financières pour embaucher des gens pour ce faire. Elle invite ceux qui en ressentent le besoin de contacter les Services à la vie étudiante afin d'être dirigé vers le bon service pour obtenir du support.

3.8 Heures d'ouverture des bibliothèques (verbal)

Ce point a été traité dans le cadre du point 3.3, Registre des suivis.

4 Présentation des prévisions budgétaires 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif (Annexe CVE-146-4)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle signale qu'il s'agit de prévisions budgétaires et que toutes les données nécessaires à la présentation des chiffres réels ne sont pas encore connues. Entre autres, le nombre d'EETP reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le taux d'indexation, et donc le montant de la subvention afférente.

Elle rappelle que dans le budget déposé sur le site du Secrétariat des instances au mois de février 2016 fait état d'un déficit anticipé de 116 000 \$ et que celui déposé en mars un budget équilibré grâce à une réduction des dépenses du poste budgétaire surnuméraire. Elle rappelle que le Comité de la vie étudiante n'a pu se réunir à l'hiver 2016 en raison du boycottage des associations étudiantes facultaires. Lors de la présentation du budget révisé à la dernière rencontre du Comité de la vie étudiante, il a été expliqué que le déficit de 55 000 \$ serait résorbé grâce à des économies salariales réalisées par des congés et mesures volontaires des employées, employés.

La directrice des Services à la vie étudiante présente les prévisions budgétaires pour l'année 2017-2018. La diminution des effectifs étudiants entraîne une diminution des revenus particulièrement pour les Services à la vie étudiante.. Elle indique que les Services à la vie étudiante prévoient un manque à gagner de 233 256 \$. Les budgets déposés devant être équilibrés, des efforts seront déployés pour permettre l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Elle précise que les dépenses apparaissant aux prévisions budgétaires 2016-2017 ont été transposées aux prévisions 2017-2018. La directrice mentionne que la direction des Services à la vie étudiante travaille sur des scénarios afin de rationaliser les dépenses dans les postes « autres dépenses » et de miser sur des économies de masse salariale et de favoriser la prise de mesures volontaires des employés pour ainsi déposer des prévisions budgétaires équilibrées. Certains postes de dépenses sont fixes, mais il y a une progression constante de l'échelle salariale et c'est essentiellement ce qui explique le manque à gagner. Elle rappelle que les dépenses salariales représentent 93% du budget des Services à la vie étudiante.

Une membre étudiante aimerait savoir à quel moment sera abordée la question de la répartition de l'enveloppe des subventions pour les projets étudiants. La directrice des Services à la vie étudiante indique qu'une discussion aura lieu au Comité de financement des projets étudiants à ce sujet. Cependant, elle signale que l'enveloppe dédiée aux subventions demeurera à 140 000 \$. C'est la répartition de cette somme ou des critères d'attribution relatifs aux subventions accordées qui pourraient être modifiés. Pour une augmentation de l'enveloppe dédiée au financement des projets étudiants, il faudra augmenter la cotisation des étudiantes, étudiants.

Le directeur du Centre sportif effectue ensuite une présentation du budget du Centre sportif. Il rappelle que le deux tiers des revenus proviennent des cotisations étudiantes et que le tiers restant est généré par les inscriptions aux activités dirigées.

Un membre étudiant s'étonne qu'il y ait moins d'étudiantes employées, moins d'étudiants employés au Centre sportif. Le Directeur du Centre sportif indique que le nombre de personnes employées varie en fonction des inscriptions aux activités qui sont offertes. Également, il y a beaucoup de promotion des activités du Centre sportif sur les réseaux sociaux alors qu'auparavant, des gens étaient embauchés pour distribuer les dépliants.

RÉSOLUTION 2017-CVE-711

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-146-4;

ATTENDU l'importance pour les associations étudiantes facultaires de consulter leurs membres sur le montant des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et le Centre sportif;

ATTENDU la résolution 2016-CVE-690 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 25 novembre 2016 adoptant le calendrier des travaux sur le budget 2017-2018 des Services à la vie étudiante;

ATTENDU les délais nécessaires pour se conformer à la règle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur les frais institutionnels obligatoires (FIO);

ATTENDU les travaux de la direction des Services à la vie étudiante afin de déposer des prévisions budgétaires équilibrées lors de la rencontre du Comité de la vie étudiante du 24 mars 2017;

ATTENDU la nécessité de recommander les montants de cotisations 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif lors de la rencontre du Comité de la vie étudiante du 24 mars 2017;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Nizar Haj Ayed, appuyé par monsieur Francis Bouchard, que le Comité de la vie étudiante :

CONSTATE l'état de la situation budgétaire des Services à la vie étudiante et du Centre sportif;

REÇOIVE les prévisions budgétaires 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi sur l'étude des scénarios pour le remplacement du courriel des étudiantes, étudiants – avis des associations étudiantes facultaires (verbal)

La présidente rappelle que la vice-rectrice aux Systèmes d'information est venue rencontrer le Comité de la vie étudiante afin d'obtenir l'avis des associations étudiantes facultaires concernant les divers scénarios pour le remplacement du courriel étudiant. Elle demande si des associations ont discuté et pris position à ce sujet. Dans l'affirmative, elle les invite à communiquer leur opinion directement au Vice-rectorat aux systèmes d'information.

Une membre étudiante indique que l'Association étudiante du secteur des sciences a pris position antérieurement afin de promouvoir l'utilisation des logiciels libres. L'assemblée générale de l'Association a réitéré cette position concernant le courriel étudiant. Des étudiantes, étudiants estiment que des alternatives en logiciels libres existent et pourraient être envisagées. Plusieurs personnes se sont même portées volontaires pour travailler à des solutions.

Une autre membre indique que l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation considère pour sa part l'option permettant d'offrir le choix aux étudiantes, étudiants. Qu'ils puissent être libres de décider s'ils désirent ou non utiliser la

solution Microsoft. Elle ajoute toutefois que l'Association privilégierait aussi une solution n'impliquant pas Microsoft.

Un membre signale que la vice-rectrice aux Systèmes d'information avait mentionné que l'utilisation des logiciels libres avait été envisagée, mais n'avait pas été retenue en raison des infrastructures. La difficulté ne réside pas tant dans l'attribution d'adresses de courriel, que dans l'octroi d'un volume de stockage suffisant.

Une membre étudiante indique que des gens étudiant en informatique lui ont fait part de la possibilité d'obtenir de l'hébergement en logiciel libre. Ce qui coûterait probablement moins cher que la formule actuelle. Également, elle souligne que les étudiantes, étudiants de l'Université Concordia ont des adresses de courriel Microsoft et qu'ils ont beaucoup de problèmes de connexion, particulièrement lorsqu'ils sont à l'étranger.

Un membre employé de soutien indique qu'il faut retenir que ce n'est pas uniquement l'utilisation des adresses courriel qui importe, mais la capacité de stockage et le respect de la confidentialité des informations.

La présidente rappelle que le Comité de la vie étudiante n'a pas à statuer sur ce dossier. Si des associations étudiantes ont des avis sur la question, elles doivent les acheminer au Vice-rectorat aux systèmes d'information avant le 10 mars prochain. Elle rappelle que des consultations sur ce sujet ont cours au sein de plusieurs comités de l'Université.

6. Suivi sur les consultations des associations étudiantes facultaires concernant la bonification de l'offre de services en soutien psychologique (verbal)

La directrice des Services à la vie étudiante rappelle qu'à la rencontre du Comité de la vie étudiante du 25 novembre dernier une présentation des divers scénarios pour la bonification de l'offre de services en soutien psychologique avait été effectuée. Il avait été convenu que les associations étudiantes facultaires consulteraient leurs membres sur les scénarios présentés afin de déposer leur préférence avant le 1^{er} mars 2017. Elle signale que la bonification de l'offre de services en soutien psychologique émane des étudiantes, étudiants et que tant qu'une décision n'est pas prise, il ne sera pas possible de procéder à la mise en œuvre de cette augmentation de services. L'AéESG et l'AESS ont toutes deux déposé leur avis à ce sujet. Elle aimerait maintenant connaître celui des autres associations étudiantes facultaires.

Une membre étudiante explique que l'ADEESE n'a pas encore pris position à ce sujet. Avec la grève du 16 février dernier et le dossier de la rémunération des stages étudiants, ce dossier ne représentait pas une priorité. Elle indique qu'elle tentera de faire inscrire ce point à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 mars prochain.

Une membre étudiante indique que l'AFESPED a obtenu sa reconnaissance au début du trimestre d'hiver et que son comité exécutif travaille encore à la consolidation de l'Association. Elle tentera également de faire inscrire le point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Une membre étudiante mentionne pour sa part que l'AFÉA a beaucoup de difficultés à recruter des membres pour son comité exécutif. Elle leur en fera mention, mais ajoute qu'il n'y a pas d'assemblée générale prévue avant le début du mois d'avril.

La directrice des Services à la vie étudiante conclut que la période de consultation sera prolongée jusqu'à la tenue de la prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante, soit le 24 mars. Il faudra à ce moment avoir la possibilité de prendre une décision et mettre en place le comité de travail afin qu'il se mette à l'œuvre dès la semaine du 27 mars.

7. Suivi sur le point demande de modification de l'article 6.3 du Règlement no 2 de régie interne (comité de discipline) (verbal)

La directrice des Services à la vie étudiante rappelle que le Comité de la vie étudiante avait pris position, lors de sa rencontre du 25 novembre dernier, afin de soumettre des modifications à l'article 6.3 du Règlement no 2 de régie interne concernant le Comité de discipline. Le Conseil d'administration a reçu la demande du Comité de la vie étudiante le 20 décembre dernier. Il avait alors formé un comité ad hoc composé du vice-recteur à la Vie académique, monsieur René Côté, du secrétaire général, monsieur Normand Petitclerc, du professeur Yves Gingras, du chargé de cours Alain Gerbier et de l'étudiant Samuel Cossette. Le comité s'est réuni le 3 février et a proposé diverses modifications au processus du Comité de discipline. Le Conseil d'administration a entériné ces modifications lors de sa séance du 21 février 2017.

Une membre étudiante voudrait connaître le détail des changements adoptés par le Conseil d'administration. La directrice des Services à la vie étudiante lui recommande de contacter monsieur Samuel Cossette qui est représentant étudiant au Conseil d'administration et qui a pris part aux travaux du comité ad hoc sur cette question.

8. Nomination d'une membre étudiante désignée par les associations étudiantes facultaires au Comité des usagers des Services à la vie étudiante (Annexe CVE-146-8)

La présidente présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Le Comité de la vie étudiante est invité à nommer madame Geneviève Jacob à titre de membre étudiante désignée par les associations étudiantes facultaires au Comité des usagers des Services à la vie étudiante.

RÉSOLUTION 2017-CVE-712

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-146-8;

ATTENDU le mandat du Comité des usagers des Services à la vie étudiante comme lieu privilégié des étudiantes usagères, étudiants usagers des Services à la vie étudiante pour faire part de leurs préoccupations quant aux besoins des usagères, usagers;

ATTENDU la composition du Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU les mandats du Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2016-CVE-675 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 30 septembre 2016 nommant madame Alice Lefèvre à titre de membre du Comité des usagers des Services à la vie étudiante pour un mandat se terminant le 30 septembre 2017;

ATTENDU le fait que madame Lefèvre n'est pas inscrite au trimestre d'hiver 2017;

ATTENDU le poste devenu vacant au Comité des usagers des Services à la vie étudiante et la nécessité de le pourvoir;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Patrick Reysset, appuyé par monsieur Pierre Mongeau, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME madame Geneviève Jacob, étudiante au programme de maîtrise en sexologie (recherche-intervention avec mémoire), à titre de membre étudiante au Comité des usagers des

Comité de la vie étudiante du 24 février 2017

Services à la vie étudiante pour un mandat prenant effet le 24 février 2017 et se terminant le 30 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Nomination d'une membre étudiante, un membre étudiant au Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante (verbal)

La présidente explique qu'en raison d'un changement à l'horaire des rencontres du Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante, il n'est plus possible pour madame Alison McMullin d'y participer. Monsieur Francis Bouchard se propose pour la remplacer.

RÉSOLUTION 2017-CVE-713

ATTENDU la nécessité pour les membres étudiantes, étudiants de désigner une personne les représentant au Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2016-CVE-689 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 30 septembre 2016 nommant madame Alison McMullin à titre de membre étudiante du Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante;

ATTENDU le changement à l'horaire du Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante et l'impossibilité pour madame Alison McMullin d'y assister;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Nizar Haj Ayed, appuyé par madame Raphaëlle Vallières, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME monsieur Francis Bouchard, étudiant au programme de baccalauréat en gestion des ressources humaines, à titre de membre étudiant du Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Divers

La directrice des Services à la vie étudiante mentionne que la Commission des études a mis en place un comité afin de travailler sur la réconciliation avec les peuples autochtones. Une commissaire étudiante, un commissaire étudiant doit y être désigné et elle invite les associations étudiantes facultaires à se concerter à ce sujet.

Une membre étudiante indique que les associations étudiantes ont abordé la question, mais qu'elles ont décidé de ne pas désigner de membre puisqu'il n'y a pas de personne d'origine autochtone au sein des comités exécutifs des associations. La présidente signale qu'il n'est pas nécessaire que la personne soit d'origine autochtone. Le comité est composé de commissaires. Un membre indique que l'objectif de ce comité est de discuter et de mettre en place des mécanismes visant la réconciliation des peuples. Il estime qu'une commissaire étudiante, un commissaire étudiant devrait y siéger pour porter l'opinion des étudiantes, étudiants.

Une membre étudiante indique qu'il ne faut pas oublier la question de l'oppression des personnes autochtones. Il faut que les gens en situation de pouvoir se remettent en question. Un autre membre étudiant ajoute que même avec de bonnes intentions, les travaux de ce comité sont voués à l'échec s'il n'y a pas de personne autochtone qui y siège.

La présidente précise qu'il s'agit d'un comité relevant de la Commission des études composé de commissaires. Il est prévu qu'il puisse s'adjoindre en tout temps l'assistance de personnes autochtones pour la réflexion sur les enjeux. Elle est d'avis qu'une commissaire étudiante, un commissaire étudiant devrait être désigné et que cette personne porte ensuite devant le comité la demande des étudiantes, étudiants afin que des personnes autochtones soient nommées de manière formelle.

Des membres étudiantes indiquent qu'il a été convenu que les commissaires étudiantes, commissaires étudiants s'opposent à la composition du comité de travail tel qu'il a été créé. Ils demanderont une modification afin qu'un siège soit réservé pour une personne autochtone. Il importe que ce ne soit pas que la voix des privilégiés qui soit entendue, mais de donner une voix à ceux qui n'en ont pas.

La directrice des Services à la vie étudiante ajoute qu'elle souhaitait effectuer un rappel à l'attention des associations étudiantes facultaires, mais que ce sujet doit être discuté à la Commission des études et non au Comité de la vie étudiante. Un membre étudiant abonde en ce sens et ajoute qu'il ne convient pas de retarder les travaux du Comité de la vie étudiante pour un dossier qui ne relève pas de son mandat.

La directrice du Service des bibliothèques annonce qu'un projet pilote est en cours. Intitulé « Biblio tout terrain » ce projet vise à déployer du personnel dans les cafétérias et laboratoires informatiques afin d'assister les étudiantes, étudiants sur la présentation des citations, le choix des sources, etc.

Un membre étudiant demande s'il est envisagé d'instaurer un système de compostage des résidus alimentaires dans l'Université et s'il existe un comité institutionnel sur l'environnement. La directrice des Services à la vie étudiante explique avoir été récemment contactée afin de l'informer que le Comité institutionnel d'application de la politique en matière d'environnement reprendra ses travaux. Elle indique que le Comité de la vie étudiante sera invité à procéder à des nominations de membres étudiantes, membres étudiants à sa prochaine rencontre.

11. Dépôt de documents

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 15 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

La présidente

La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU XXXXXXXXXXXXXXXX 2017.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Ordre du jour

Cent quarante-sixième assemblée ordinaire, le vendredi 24 février 2017

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 2017**
- 3. Information**
 - 3.1 Information de la présidente (verbal)
 - 3.2 Information générale (verbal)
 - 3.3 Registre des suivis
 - 3.4 Implantation d'un Service de santé à l'UQAM (verbal)
 - 3.5 Accès 24 heures aux locaux de l'Université pour les étudiantes, étudiants (verbal)
 - 3.6 Bilan de la rencontre du Comité de reconnaissance des groupes étudiants (verbal)
 - 3.7 Soutien informatique pour les groupes étudiants (verbal)
 - 3.8 Heures d'ouverture des bibliothèques (verbal)
- 4. Présentation des prévisions budgétaires 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif**
- 5. Suivi sur l'étude des scénarios pour le remplacement du courriel des étudiantes, étudiants – avis des associations étudiantes facultaires (verbal)**
- 6. Suivi sur les consultations des associations étudiantes facultaires concernant la bonification de l'offre de services en soutien psychologique (verbal)**
- 7. Suivi sur le point demande de modification de l'article 6.3 du Règlement no 2 de régie interne (comité de discipline) (verbal)**
- 8. Nomination d'une membre étudiante désignée par les associations étudiantes facultaires au Comité des usagers des Services à la vie étudiante**
- 9. Nomination d'une membre étudiante, un membre étudiant au Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante (verbal)**
- 10. Divers**
- 11. Dépôt de documents**

Prochaine réunion : 24 mars 2017